



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 04/07/23

Lancement d'une enquête statistique sur les terres labourables

La moitié du territoire régional est occupé par des terres labourables. Comme chaque année, celles-ci vont faire l'objet d'une enquête lancée par la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) du Centre-Val de Loire. Mise en place pour estimer, sur l'ensemble du territoire national, les rendements en grandes cultures et les prévisions de semis pour l'année suivante, une première vague de collecte des informations débutera le 1er août pour s'achever fin août 2023.

Une enquête sur les terres labourables est réalisée chaque année par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire auprès d'un échantillon de près de 17000 exploitations agricoles, réparties dans 73 départements. Ces exploitations couvrent l'essentiel de la production nationale, conformément aux obligations de la réglementation européenne.

L'enquête a pour objectif premier d'estimer les rendements des principales cultures en terres labourables aux niveaux départemental, régional et national. Elle est également utilisée pour l'estimation précoce de l'évolution des surfaces cultivées.

L'enquête est réalisée par sondage auprès d'exploitants agricoles. En région Centre-Val de Loire, un peu plus de 1600 exploitations sont concernées. Pour mener à bien cette enquête, la DRAAF Centre-Val de Loire a recruté 25 enquêteurs qui joindront les exploitants par téléphone, du 1^{er} août au 31 août, afin de collecter des informations dans le cadre d'une première vague d'enquête. Celle-ci portera sur les surfaces et rendements des céréales à paille ainsi que sur le colza, le pois, les fèves et féveroles.

Une seconde vague d'enquête se déroulera entre novembre et décembre et permettra de collecter les surfaces et rendements des autres cultures ainsi que les prévisions de surfaces pour la campagne 2024.

Comme pour toute enquête statistique publique obligatoire, les données individuelles recueillies resteront strictement confidentielles et couvertes par le secret statistique. Elles seront destinées uniquement au service statistique du ministère chargé de l'agriculture et ne pourront en aucun cas être utilisées à des fins de contrôle.

Les résultats de cette enquête seront publiés fin 2023. Ils seront également transmis directement aux personnes enquêtées.

Cabinet de la préfète

Service régional de la communication interministérielle